

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/07/2008  
Publication : 11/07/2008



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2008-8-4-11  
Séance du vendredi 4 juillet 2008

### Mise en œuvre de la politique départementale d'insertion pour 2008

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°E6 - 2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente.
- VU la loi n° 88.1088 du 1<sup>er</sup> décembre 1988 instaurant le Revenu Minimum d'Insertion,
- VU la loi n° 2003-1200 du 18 décembre 2003 portant décentralisation en matière de RMI et créant un RMA,
- VU la délibération n° 2008/I-90/2 du Conseil Général du 14 Décembre 2007 relative aux actions menées dans le cadre du R.M.I., et donnant compétence à la Commission Permanente pour l'examen des demandes nouvelles de subvention en cours d'année 2008,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

❖ accorde aux organismes d'insertion les subventions suivantes :

- À l'association REAGIR :
  - 23 100 € au titre de l'accompagnement socioprofessionnel,
- Aux Restaurants du Cœur :
  - 12 000 € au titre de l'accueil et l'aide d'urgence
- À l'association ACCES :
  - 39 634 € au titre de l'accueil dans ses chantiers d'insertion,
  - 8 200 € au titre des aides à l'équipement
- À la Régie de l'III :
  - 10 337,50 € au titre des aides à l'équipement,
- À CITE SOLIDAIRE :
  - 2 923,80 € au titre des aides à l'équipement,
- À la Croix Rouge Française Sainte-Marie aux Mines :
  - 3 376,25 € au titre des aides à l'équipement.

Le total des crédits s'élève à 99 571,55 € et se répartit comme suit :

- 62 734,00 € sur l'enveloppe 80410, chapitre 015, nature 6574, fonction 544, au titre de l'insertion professionnelle,
- 12 000,00 € sur l'enveloppe 82242, chapitre 015, nature 6574, fonction 541, pour l'insertion sociale,
- 24 837,55 € sur l'enveloppe 99578, chapitre 204, nature 2042, fonction 541, dans le cadre des aides à l'équipement au titre de l'insertion 2008.

- ❖ Autorise la signature des conventions et des avenants portant partenariat dans le cadre de la politique départementale d'insertion, joints au présent rapport.

Adopté  
voix contre  
abstentions

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by 'h' and 'n' with a long horizontal stroke extending to the right.

Charles BUTTNER